

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 septembre 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation
02/09/2026
Date d'affichage
02/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi sept septembre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le deux septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, BIENNE S, OIZEL R, GROUES J.

Absente : LUCAS R.

Pouvoir : LUCAS R à LE COQ P.

Secrétaire de séance : FERON M.

Délibération n°2026063 : Interventions des musiciens intervenants dans les écoles : convention

Suite à l'élargissement du territoire communautaire, l'agglomération a harmonisé l'activité « intervention musicale en milieu scolaire » afin de garantir l'équité de traitement pour l'ensemble des communes et l'assurance d'un parcours pédagogique pour chaque enfant.

La convention de mise à disposition de musiciens intervenants auprès des écoles de Plaine-Haute a pour objet de fixer le cadre, les engagements respectifs, le nombre d'unités d'intervention et les modalités de prise en charge pour les trois années scolaires suivantes : 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Les communes de l'ex territoire de Quintin Communauté étant impactées par la dotation d'attribution de compensation pour cette compétence, elles ne seront pas facturées.

Projection d'unités d'intervention :

Ecoles	Unités 2026-2027		Unités 2027-2028		Unités 2028-2029	
	Mat	Elem	Mat	Elem	Mat	Elem
Les cours du Gouët		3	1	2		3
Ste Anne			0,5	2		
Valorisation		0,5				0,5
Total		3,5	1,5	4	0	3,5

Une unité = 12h pour les classes élémentaires et 6h pour les classes maternelles

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Valérie Bonny,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE l'adjointe déléguée, LUCAS Réjane, à signer la convention triennale (années scolaires : 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029) concernant les interventions des musiciens dans les écoles communales

Fait à Plaine-Haute, le 8 septembre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE